

PV du Conseil d'Harmonisation (CHarm) - CES 4.16

19 novembre 2013

Présents:

Pour les Pouvoirs organisateurs:

MM. Gemenne (Président du CHarm et administrateur du Collège Saint-Martin) et Mordant (Institut Maria Goretti)

Pour les Directions:

Institut Sainte-Marie: Mme Barel

Institut Maria Goretti: Mme Magnée

Institut Sainte-Thérèse d'Avila: Mme Monseur

Collège Saint-Martin: M. Warnier

Collège du Sartay: Mme Degueudre

Collège Saint-Louis: Mme Havet pour le DOA et M. Renson

Collège Saint-Joseph: M. Ramacciotti

Pour les organisations syndicales:

APPEL: Mme Lisken (Sainte-Thérèse d'Avila)

CSC: Mmes Ubags et Baillien (Sainte-Marie)

Mme Massart (Sainte-Thérèse d'Avila)

Mme Kerstenne et Monsieur Thunus (Institut Maria Goretti)

M. Vancauwenberghe (Collège Saint-Martin)

SEL/SETCa: M. Tamir (Collège Saint-Martin et secrétaire)

Absents excusés: Mme Lambert (représentante des parents), Sœur Jean Dominique (PO Institut Sainte Marie) et M. Cheret (Directeur de Saint-Louis Amercoeur)

M. Gemenne ouvre la séance en distribuant les synthèses des demandes. M. Mordant rappelle que le CHarm ne fait que remettre des avis favorables ou défavorables. La parole sera donnée à chaque direction pour qu'elle puisse argumenter les différentes demandes de programmation ou d'harmonisation.

Institut Sainte-Marie, Mme Barel prend la parole:

La programmation de l'option "Education artistique: art d'expression" est le prolongement de la demande au 2^e degré. L'école a été victime d'une erreur administrative puisque la demande du 2^e degré devait être de l'enseignement technique de Transition et a été transformée, par erreur, dans l'enseignement général. Les élèves ont suivi les cours de l'enseignement général et doivent donc avoir un 3^e degré dans le même enseignement. C'est pourquoi la direction demande un 3^e degré général. Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

La programmation de l'option Menuisier/Menuisière en 5^e Alternance est un renouvellement de demande. L'option aurait dû être ouverte cette année mais il a manqué un élève pour pouvoir le faire. Le 2^e degré Bois fournira les candidats nécessaires à l'ouverture de la 5^e et les candidats de cette année ont annoncé qu'ils se représenteraient l'année prochaine pour s'inscrire. Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

1S ou 2S, cette ouverture est seulement évoquée, puisqu'après avoir pris ses renseignements auprès de M. Kaisin (Directeur diocésain pour l'enseignement secondaire et supérieur), ce dernier a confirmé l'obligation d'ouvrir ces classes pour les écoles organisant une 1C ou une 2C. Aucune procédure n'est à effectuer. Le CHarm n'a donc aucun avis à rendre à ce sujet.

Collège Saint-Martin, M. Warnier prend la parole:

La programmation de l'option Arts Appliqués au 2^e degré professionnel est venue suite à une réflexion avec les professeurs du site Pairay. Ceux-ci se sont rendu compte que certains élèves avaient du mal à s'exprimer par l'écriture mais plus facilement par leurs talents artistiques. En sachant qu'aucune école à Seraing ne l'organise, le Collège Saint-Martin sera la seule dans la région. Les écoles de Liège qui organise cette option ont été contactées et prévenues de la demande. Il n'y, apparemment, aucune opposition.

Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

Plusieurs demandes de précaution sont introduites pour les options suivantes:

Sciences 6, Sciences économiques, Sciences sociales, Sciences informatiques au 3^e degré générale et technique de Transition.

Monsieur Warnier précise que les options sont en dérogation.

Mme Massart demande depuis quand les options sont en dérogation et combien de dérogation une école peut obtenir? Monsieur Warnier répond que, de mémoire, deux options: Sciences sociales et Sciences informatiques sont en maintien. Les options Sciences 6, Sciences économiques et Sciences sociales sont en maintien 1 ou 2.

En ce qui concerne le nombre de dérogation, Monsieur Warnier explique que l'on peut en demander tant qu'on veut. Cependant, on peut s'en voir refuser mais un des arguments à faire valoir est l'encadrement différencié. Le Collège est indice 2 dans l'encadrement différencié et donc cet argument peut faire obtenir à l'école les dérogations nécessaires.

Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

Sainte-Thérèse d'Avila, Mme Monseur prend la parole:

La programmation de l'option animateur socio-sportif en 7TQ avait déjà été demandée l'année passée. C'est donc un renouvellement de demande. Mme Monseur explique qu'elle a introduit une demande pour que les élèves de technique de Qualification, option Technique éducative, et technique de Transition, option Socio éducatif, puissent accéder à cette 7TQ animateur socio-sportif. Pour le moment, ils ne le peuvent pas, seules les options: Agent d'éducation, animateur, et Transition option Sport ont accès à cette 7TQ. Le but de la demande est de permettre aux élèves des 2 options présentes dans l'école d'obtenir une qualification et de pouvoir faire une 7^e qui leur conviendrait. Mme Monseur précise qu'elle arrêtera de faire la demande après 3 ans. Surtout qu'en 2015, la norme d'ouverture, en terme de nombre d'élève, passe de 8 à 10.

Mme Ubags souhaiterait que l'ISMI puisse à nouveau faire la demande dans le futur.

M. Gemenne rappelle qu'il avait été demandé à la direction de Sainte-Marie d'attendre que Sainte-Thérèse d'Avila se voie accorder l'option pour la demander à son tour.

Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

Collège du Sartay, Mme Degueldre prend la parole:

La demande de Mme Degueldre est une reconduction puisqu'elle avait été refusée l'année passée. Une option en immersion néerlandaise est proposée aux élèves du Collège du Sartay.

Les options: allemand et espagnol sont en perte de vitesse aux 2^e degré et 3^e degré. Les professeurs, avec le prédécesseur de Mme Degueldre, ont entamé une réflexion à ce sujet. La conclusion de cette réflexion est de demander la modification de l'option Allemand 4 h, langue 2 au 2^e degré en une option Allemand 4 h, langue 3 au 3^e degré.

Aucune remarque concernant cette demande, Monsieur Gemenne avalise l'avis favorable du CHarm.

Monsieur Gemenne demande s'il y a des remarques à formuler, ce qui n'est pas le cas. Le Président lève donc la séance.

Conseil d'Harmonisation du C.E.S. 4/16 Liège-Rive droite
Synthèse des demandes et avis (réunion du 19/11/13)

Ecole	Degr. F/F	Type : Progr., Harm., Préc.	Intitulé	Remarques	Avis
Ste-Marie	D3 G	Progr.	Education artistique : arts de l'expression <i>arts d'expression</i>	Prolongement de la demande D2, programmée par erreur en TT	<i>favorable</i>
	5 Alt	Progr. (option R)	Menuisier/menusière	Pas ouverte en 2013 ; renouvellement demande. Avis CoDir CEFA Ok.	<i>favorable</i>
St-Martin	3 P	Progr. (option R)	Arts appliqués	Site Pairay	<i>favorable</i>
	D3 GT et TT	Progr. (précaut.)	Sciences 6, sc. Éco, sc. Sociales, sc. informatiques	Site Province	<i>favorable</i>
Ste Thérèse d'Avila	7 TQ	Progr. (option R)	Animateur socio-sportif	Renouvellement de demande	<i>favorable</i>
Sartay	D3	Progr.	All 3 /4h	Renouvellement de demande	<i>favorable</i>